

# Alerte aux sachets de semences en provenance de Chine

sécurité



©Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie |



**C**es sachets reçus par la poste et non commandés, contiennent des semences d'origines inconnues, qui peuvent être vectrices de maladies et de ravageurs non présents sur le territoire. Un colis de ce type a déjà été intercepté sur le Caillou. Le gouvernement appelle à la plus grande vigilance.

AM - Publié le 3 septembre 2020 à 14h58, mis à jour le 3 septembre 2020 à 15h11

L'information a fait la Une des médias à travers le monde, ces dernières semaines. « *Fin juillet, aux États-Unis et au Canada, des sachets de semences en provenance de Chine et d'autres pays asiatiques ont été reçus par des particuliers ne les ayant pas commandés* », relate le ministère de l'Agriculture. Des personnes vivant en France viennent de faire part de situations identiques. Le Royaume-Uni rencontre aussi un problème similaire, de même qu'Israël.

## Colis intercepté

Le territoire n'est pas à l'abri de ce phénomène mondial, un colis de ce type ayant déjà été intercepté. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie appelle la population à la plus grande vigilance, face à ces sachets de semences, en provenance de Chine.

## Maladies et ravageurs

Reçues par la poste et non commandées, ces semences, d'origine inconnue, peuvent être vectrices de maladies et de ravageurs non présents sur le Caillou. Dans un communiqué, il rappelle que ces ravageurs « *peuvent avoir un impact sur les productions locales. Elles peuvent également s'avérer être des plantes invasives, pouvant perturber l'environnement naturel* ».

## Ne pas les semer

Il est essentiel martèle le gouvernement, de « *ne surtout pas les semer. En cas de contact avec les semences, il est recommandé de bien se laver les mains et de désinfecter tout objet ayant été en contact avec elles* ».

## Destruction et investigation

Si vous recevez des sachets de semences que vous n'avez pas commandés, il est demandé de les placer dans un sac plastique hermétiquement clos et de les transmettre dès que possible, au service d'Inspection vétérinaire alimentaire et phytosanitaire (SIVAP), pour destruction et investigation.

Il est possible de les déposer physiquement à ces quatre adresses :

- 2, rue Félix-Russeil à Nouméa,
- 37, lotissement KSI à Païta,
- 58, impasse Nasser à Bourail,
- 636, route de la Née à Koné.

Ou de les envoyer par la poste au : **SIVAP BP M2 - 98 849 Nouméa Cédex.**

Il est également demandé d'envoyer des photos des bordereaux d'envoi des emballages et des sachets contenant les graines, à la section protection des végétaux du SIVAP, à l'adresse suivante : **davar.sivap-pv@gouv.nc.**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le **SIVAP au 24.37.45.**

## Thématiques associées

sécurité

société

santé

insolite

découverte